



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le 06/08/2024

ID : 083-288300411-20240718-A_2024_297-AI

S²LO

Arrêté N° 2024- 297
portant délégation de signature à M. Frédéric PIEROPAN,
Attaché Territorial Hors Classe,
exerçant les fonctions de Directeur adjoint
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var

Nous Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, Maire de la Crau ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu l'arrêté n° 2021-150 en date du 02 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric PIEROPAN, Directeur Adjoint du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ;

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration, il convient d'actualiser l'arrêté portant délégation de signature à Monsieur Frédéric PIEROPAN et d'abroger ledit arrêté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n° 2021-150 en date du 02 mars 2021 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 :

M. Frédéric PIEROPAN, Attaché Territorial Hors Classe exerçant les fonctions de Directeur-adjoint du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du Président du Centre de Gestion :

. Les bons de commande de travaux, de fournitures ou de services pour un montant inférieur à 5 000 € HT, à l'exception de ceux inférieurs à 500 € HT délégués par arrêté au Directeur Général du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, sauf en cas d'absence de celui-ci.

- . La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives des mandats de paiement des pôles Moyens Généraux et Conseil et Emploi public.
- . Les formulaires « Attestation employeur » de l'UNEDIC à transmettre à France Travail en fin de contrat pour les agents du CDG83 et les agents relevant de la prestation intérim territorial du CDG 83,
- . Les formulaires de demande d'indemnité journalière pour la garantie maintien de salaire et indemnités ou les attestations de perte de revenus pour la mise en œuvre d'une autre garantie maintien de salaire et indemnités,
- . Les bordereaux de versement des cotisations au CDG 83,
- . Les attestations de carence de profil pour la prestation intérim territorial.

ARTICLE 3 :

En cas d'impossibilité par Monsieur Frédéric PIEROPAN d'exercer cette délégation et pour le bon fonctionnement de l'administration, celle-ci sera exercée par Monsieur Eric GUILLOU, Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR.

ARTICLE 4 :

Une délégation de signature est donnée en priorité et dans l'ordre à Monsieur Frédéric PIEROPAN, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, puis à Monsieur Eric GUILLOU, Directeur Général du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, en cas d'empêchement ou d'absence des responsables de pôle pour les actes consignés dans leurs arrêtés de délégation respectifs en vigueur.

ARTICLE 5 :

Une délégation est donnée à Monsieur Frédéric PIEROPAN, Directeur Adjoint du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Eric GUILLOU, Directeur Général du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, pour la signature des actes consignés dans son arrêté de délégation de signature.

ARTICLE 6 :

Une délégation de signature est donnée en priorité et dans l'ordre à Monsieur Eric GUILLOU, Directeur Général du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, puis à Monsieur Frédéric PIEROPAN, Directeur Adjoint du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, en cas d'empêchement ou d'absence des Vice-Présidents pour les actes consignés dans leurs arrêtés de délégation respectifs en vigueur.

ARTICLE 7 :

Les actes délégués à la signature de M. Frédéric PIEROPAN, Directeur-adjoint du Centre de Gestion, énumérés dans le présent arrêté, porteront la mention « Pour le Président du CDG 83 Christian SIMON, par délégation, Le Directeur-adjoint du CDG 83, Frédéric PIEROPAN ».

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

ARTICLE 9 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 :

Ampliation de l'arrêté sera adressée au comptable public du CDG 83.

Fait à LA CRAU, le 18 juillet 2024

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux ;

1) auprès du Tribunal Administratif de TOULON :

- par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
- par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr »

2) ou d'un recours gracieux auprès du Président du CDG 83 étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de la Justice Administrative les personnes résident en Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Notifié le.....

Signature :

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
Maire de LA CRAU,
Conseiller Communautaire de
Toulon Provence Méditerranée,
Conseiller Départemental du VAR.